

Un procès exemplaire sur la liberté d'informer et d'être informé

Un procès où ? à Créteil.

Quand ? Ce mercredi 10 mars à 9h30.

Exemplaire pourquoi ?

Il s'agit d'une affaire qui est au cœur même de la lutte de la coordination nationale #StopLoiSécuritéGlobale pour le droit d'informer et d'être informé.

Mardi 11 juin 2019 à Alfortville (Val-de-Marne), Taha Bouhafs a été violemment interpellé par les forces de l'ordre alors qu'il couvrait pour le site d'information *Là-bas si j'y suis* une manifestation de soutien à des travailleurs sans papiers dans un centre Chronopost.

Bien qu'ayant fait mention de son statut de journaliste, il a été brutalisé lors de l'arrestation, ce qui lui a valu une épaule déboîtée et dix jours d'ITT. Placé en garde à vue, il a été remis en liberté avec une convocation au tribunal pour « outrage et rébellion sur personne dépositaire de l'autorité publique ». Son avocat a annoncé avoir déposé plainte pour « violences par personne dépositaire de l'autorité publique ».

Lors de sa garde à vue, les policiers ont saisi son smartphone, ce même appareil qui lui avait servi à filmer les images d'un certain Alexandre Benalla, le 1er mai 2018, place de la Contrescarpe.

Après de nombreuses requêtes pour le récupérer car il contenait les preuves filmées qu'il n'y avait pas eu rébellion, son outil de travail lui a été restitué près de 8 mois plus tard. De fortes présomptions indiquent que ses sources ont été captées pendant ce laps de temps en violation flagrante de la loi sur le secret des sources des journalistes.

Le procureur a, à l'époque, ouvert une enquête sur la plainte des policiers mais pas sur celle du journaliste. Cependant, l'IGPN a été saisie. Après avoir enfin pu visionner la vidéo issue du mobile de Taha Bouhafs, elle a conclu, en juillet 2020 que : « L'exploitation de la vidéo des faits issue du téléphone de M. Bouhafs, mettait en exergue l'inexactitude des termes du procès-verbal d'interpellation et le déroulement de la scène. » Son innocence est ainsi reconnue.

Ce mercredi 10 mars, devant le tribunal de Créteil, Taha Bouhafs doit cependant se défendre, toujours accusé de « rébellion ».

La coordination nationale #StopLoiSécuritéGlobale appelle donc toutes et tous à venir témoigner de leur soutien à ce journaliste, soumis à un véritable harcèlement. Pour la coordination, ce procès exemplaire doit permettre de le relaxer et de faire droit à la liberté d'informer et d'être informé, libertés d'autant plus précieuses qu'elles sont attaquées de toutes part par des textes liberticides.

Paris, le 8 mars 2021.